

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 11/09/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 11/09/2015	N° d'enregistrement 2015-001701
--	---	---

1. Intitulé du projet

construction d'une aire d'accueil de gens du voyage

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique
Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale **Mairie de ROQUEMAURE**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **André HEUGHE, Maire**

RCS / SIRET **2 13 002 2 15 0 0 0 1 9** Forme juridique **collectivité territoriale**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°- terrains de camping et caravanning permanents : permettant l'accueil de + de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.	création d'une aire d'accueil de gens du voyage pour 16 emplacements conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Gard révisé en juillet 2012 Surface de plancher : 70 m2 pour sanitaires et 15m2 pour accueil Autorisation d'urbanisme : Déclaration Préalable

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE - 16 EMBLACEMENTS

4.2 Objectifs du projet

pouvoir accueillir réglementairement les gens du voyage :

- . conformément au schéma départemental révisé en juillet 2012
- . ne plus tolérer des stationnements intempestifs de gens du voyage sur la commune et dans des conditions non conformes (électricité, eau, zone inondable etc.)
- . refuser les grands rassemblements des gens du voyage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

le groupement CEREG / SCOP ECOSTUDIO / BET STRUCTURE VIAL a été mandaté pour la maîtrise d'oeuvre du projet

le projet prévoit une entrée avec un bureau d'accueil, et un sanitaire pour chacun des 16 emplacements.

Un volet paysager avec la préservation des arbres permettra aux caravanes d'être à l'ombre

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

un gardien assurera les entrées en fonction d'un règlement de l'aire d'accueil
le volet social avec le CCAS en partenariat avec le Conseil Départemental est en cours d'élaboration

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet se situe à 3.26 km de la zone de Miémart classée au POS par la proximité du Rhône en zone Natura 2000. N'ayant aucune incidence en matière d'environnement, l'évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

La zone concernée n'a pas d'intérêt environnemental, son aménagement en aire d'accueil n'influencera pas d'avantage le section en matière de biodiversité de la faune et de la flore. seul un aspect paysager pourrait impacter légèrement le secteur malgré la volonté d'ombrager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet pour mise en compatibilité du POS

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
6000 m2	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

3867 Route de Nîmes
30150 ROQUEMAURE

Coordonnées géographiques: Long. 44° 02' 337" Lat. 4° 75' 956"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

marchés d'étude de maîtrise d'oeuvre puis marché de travaux dès que les procédures le permettent puisque le plan de financement est finalisé

† Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Pas d'usage spécifique

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 1er février 1983 , révision N°1 du 3 août 1988, révision N°2 du 30 juin 1992, 1ère modification du 4 juillet 1995, 2ème modification du 11 septembre 1995, 3ème modification du 19 juin 1997, 4ème modification du 30 juin 1999, 5ème modification du 28 juin 2000, 6ème modification du 6 février 2002, 7ème modification du 13 janvier 2010, 8ème modification du 29 mars 2012
La zone concernée est en zone NC

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?
 si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

PPRi Rhône Cèze Tave (7ème modification du POS)
 PPRi Rhône approuvé (révision en cours)

dans un site ou sur des sols pollués ?

voir étude sol ci-jointe BURGEAP

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : Oui Non **Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ? la zone de Miémart entre le bras du Rhône et le Rhône classée en zone NATURA 2000 se situe au nord de la commune et le projet au sud, 3.26km les séparent (plan ci-joint)

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	réseau public AEP raccordable
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une exploration simple du site a été réalisée par le Bureau d'étude naturaliste ENTOMIA dont le rapport est joint
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Par rapport à la nature du sol, une étude de sol a été menée par le Cabinet BURGEAP dont rapport ci-joint, qui a permis de valider le projet par les services de l'Etat.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Assainissement non collectif prévu pour l'aire d'accueil des gens du voyage dans le périmètre des 6000m2 prévu
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'entrée de la future aire d'accueil, il existe une station de remplissage pour les agriculteurs qui sera conservée pour les agriculteurs des environs ; l'espace n'est pas contraint. les passages des gens du voyage n'altéreront pas les habitudes sur ce chemin représentant un cul de sac : les BOM qui viennent déverser leurs déchets aux quais de transfert intercommunal et deux agriculteurs riverains du chemin uniquement. Pas d'autres passages.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La surface du projet ne représente que 6000m2 au regard d'une zone déjà impactée par les quais de transfert des OM et une zone d'un hectare représentant l'ancien lieu de dépôts des OM et brûlage.

La classification de la zone par le SCot est une zone agricole avec un impact paysager ; la commune est en cours de consultation du SCot de la Région d'Avignon dont elle dépend.

Si la zone est jugée conforme pour accueillir des familles de gens du voyage, la vie des gens du voyage dans l'aire n'amènera aucune contrainte supplémentaire sur l'environnement
une étude d'impact n'a pas d'intérêt pour cet emplacement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
1	Etude de sol BURGEAP du 3 juillet 2013	
2	Compte rendu de réunion avec la Préfecture du 04.09.2013 + courriers des 4 juillet et 8 septembre 2014 approuvant l'implantation par l'Etat	
3	Convention de financement avec la Préfecture du projet de construction de l'aire d'accueil des gens du voyage du 9 octobre 2014	
4	Relevés de propriété du cadastre	
5	Listing des PJ numérotées ci-joint	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ROQUEMAURE

le,

8 septembre 2015

Signature

André HEUGHE, Maire


